

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} février 2016**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 1^{er} février 2016 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1- Ouverture de la séance

À 20h00, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2- Adoption de l'ordre du jour

2016-02-19

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières : comptes à payer
- 5- Première période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Bâtiments municipaux : tests de présence d'amiante conformément au règlement sur la santé et la sécurité du travail
- 8- Matériel informatique : achat de Windows 8.1 Pro
- 9- Rapiéçage mécanisé et manuel 2016 : mandat à une firme d'ingénieurs pour valider le devis
- 10- Marquage de chaussée 2016 : appel d'offres
- 11- Fauchage le long des chemins 2016 : appel d'offres
- 12- Remplacement du pont du chemin Robert : propositions du MTQ pour son emplacement
- 13- Vidéotron : demande d'autorisation pour l'installation aérienne de câbles
- 14- Équipement aux étangs aérés : achat d'un colorimètre
- 15- Branches 15 et 16 de la rivière du Sud-Ouest : demande pour des travaux
- 16- Développement domiciliaire de la zone Ra-10 : reprise de la rue des Frênes (phase 1)
- 17- Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville :
 - 17.1 Dépôt du projet des nouveaux règlements généraux
 - 17.2 Inspection de la rivière du Sud-Ouest par l'inspecteur municipal
 - 17.3 Présence de la secrétaire-trésorière adjointe aux réunions
- 18- Émission « La petite séduction » : demande de cautionnement pour l'activité
- 19- École Notre-Dame-du-Sourire : activité de levée de fonds pour le voyage de fin d'année des élèves de 5^e et de 6^e année
- 20- École secondaire Paul-Germain-Ostiguy : demande de subvention pour le programme Projets multimédia
- 21- Cercle de Fermières de Sainte-Brigide : demande de commandite et de prêt à titre gratuit du Centre municipal
- 22- Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} février 2016**

- 23- Varia
- 24- Deuxième période de questions
- 25- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Retrait des points suivants :
 - 7- Bâtiments municipaux : tests de présence d'amiante conformément au règlement sur la santé et la sécurité du travail
 - 12- Remplacement du pont du chemin Robert : propositions du MTQ pour son emplacement
- Ajout à la rubrique « Varia » :
 - 23.1 Fête nationale 2016

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation des procès-verbaux

2016-02-20

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Affaires financières : comptes à payer

2016-02-21

Une liste des comptes à payer au 1^{er} février 2016 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 144 659,63 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} février 2016**

5- Première période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité ou tout autre sujet.

6- Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 1^{er} février 2016. Lecture en est faite.

7- Bâtiments municipaux : tests de présence d'amiante conformément au règlement sur la santé et la sécurité du travail

Le point concernant les tests de présence d'amiante dans les bâtiments municipaux, conformément au règlement sur la santé et la sécurité du travail, a été retiré de l'ordre du jour (réf. résolution No 2016-02-19).

8- Matériel informatique : achat de Windows 8.1 Pro

2016-02-22

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation de Windows 8.1 Pro pour l'ordinateur du bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière, chez Logimax Service Informatique, le tout pour un montant approximatif de 272,50 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Rapiéçage mécanisé et manuel 2016 : mandat à une firme d'ingénieurs pour valider le devis

2016-02-23

Considérant que suite à une demande de l'Ordre des ingénieurs du Québec, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit faire valider son devis de rapiéçage mécanisé et manuel 2016 par une firme d'ingénieurs;

Considérant l'offre de services professionnels datée du 22 janvier 2016 de la firme Les Consultants S.M. inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de mandater la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc. pour mettre à jour le devis de rapiéçage mécanisé et manuel 2016 de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout pour un montant de 1 275 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Marquage de chaussée 2016 : appel d'offres

2016-02-24

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} février 2016**

ET RÉSOLU d'autoriser la préparation et l'envoi d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de marquage de chaussée pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-25

11- Fauchage le long des chemins 2016 : appel d'offres

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'autoriser la préparation et l'envoi d'un appel d'offres par invitation en vue d'obtenir des soumissions pour le fauchage le long des chemins pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- Remplacement du pont du chemin Robert : propositions du MTQ pour son emplacement

Le point concernant les propositions du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'emplacement du pont du chemin Robert, suite à son remplacement, a été retiré de l'ordre du jour (réf. résolution No 2016-02-19).

13- Vidéotron : demande d'autorisation pour l'installation aérienne de câbles

2016-02-26

Considérant le courriel daté du 26 janvier 2016 de Vidéotron s.e.n.c. concernant une demande de consentement municipal pour l'installation aérienne de câbles sur la rue des Cèdres, la rue des Érables, le 9^e Rang, la rue des Millionnaires, le rang Double, la rue Principale, la rue Martel et la rue de l'Orme, et ce, sur des structures existantes;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est d'accord avec ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU :

- d'autoriser Vidéotron s.e.n.c. à procéder à l'installation aérienne de câbles sur la rue des Cèdres, la rue des Érables, le 9^e Rang, la rue des Millionnaires, le rang Double, la rue Principale, la rue Martel et la rue de l'Orme, et ce, sur des structures existantes, le tout selon le plan de localisation No 1458677 (MW-2EG) joint à la demande d'autorisation;
- d'autoriser Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la demande de consentement municipal pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} février 2016**

14- Équipement aux étangs aérés : achat d'un colorimètre

2016-02-27

Considérant qu'afin de mesurer le phosphate à l'usine de traitement des eaux usées, il s'avère nécessaire de procéder à l'achat d'un colorimètre;

Considérant la soumission transmise le 27 janvier 2016 par Veolia Water Technologies Canada;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation d'un colorimètre pour phosphate, le tout pour un montant de 676,88 \$ plus les frais de transport et toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15- Branches 15 et 16 de la rivière du Sud-Ouest : demande pour des travaux

2016-02-28

Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann déclare qu'il a un conflit d'intérêt, qu'il ne votera pas et qu'il se retire de la table des délibérations.

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a reçu une demande de travaux d'aménagement et d'entretien des branches 15 et 16 de la rivière du Sud-Ouest;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant la résolution numéro 14167-15 par laquelle « la MRC du Haut-Richelieu autorise les procédures relatives aux travaux d'entretien et de reprofilage afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection [...] dans les branches 15 et 16 de la Rivière du Sud-Ouest »;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit informer la MRC du Haut-Richelieu de la manière dont elle prévoit taxer la quote-part relative à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'aviser la MRC du Haut-Richelieu :

- que les travaux d'aménagement et d'entretien des branches 15 et 16 de la rivière du Sud-Ouest peuvent être effectués au cours de l'année 2016;
- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra les sommes nécessaires pour acquitter les frais relatifs à ces travaux à même la réserve financière pour les travaux de cours d'eau et, au besoin, dans le fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} février 2016**

16- Développement domiciliaire de la zone Ra-10 : reprise de la rue des Frênes (phase 1)

Considérant la lettre datée du 2 novembre 2015 de Messieurs Michel Frégeau et Fritz Leutwyler, promoteurs du développement domiciliaire de la zone Ra-10 (phase 1), demandant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville de procéder à la reprise de la rue des Frênes;

2016-02-29

Considérant que les promoteurs affirment avoir corrigé les déficiences énumérées sur les listes qui leur ont été transmises, soit la liste de correctifs à apporter au projet datée du 6 février 2015 (réf. résolution No 2015-02-45), les ajouts à cette liste en date du 5 août 2015 (réf. résolution No 2015-08-201) ainsi que celles se trouvant dans le document intitulé « Liste des déficiences et des travaux restants » préparé par Monsieur Julien Mainville, inspecteur municipal, en date du 2 novembre 2015 (réf. résolution No 2015-11-269);

Considérant le document intitulé « Développement zone Ra-10 (phase 1) – Liste des documents en vue de la reprise de la rue des Frênes » préparé par Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, en date du 2 novembre 2015 (réf. résolution No 2015-11-269) et révisé en date du 1^{er} février 2016;

Réf. rés. No
2016-04-68

Considérant que la Municipalité a reçu tous les documents demandés;

Considérant que les promoteurs sont prêts à s'engager à effectuer les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la bonne compaction des matériaux sous le pavage et à faire les correctifs nécessaires, s'il y a lieu, ainsi qu'à fournir une garantie de deux ans sur le réseau de lumières de rue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- de procéder à la reprise de la rue des Frênes (lot 4 981 605) et du bassin de rétention (lot 4 981 604) par la Municipalité pour un montant de 1,00 \$, tel que prévu à l'Entente relative aux travaux municipaux – Développement entre le rang de la Rivière Est et la montée des Écossais (zone Ra-10) phase numéro 1 signée le 4 avril 2012;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat pour l'acquisition de la rue pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- de mandater Me Bruno Chabot, notaire à Saint-Césaire, pour préparer les documents nécessaires à cette transaction;
- de radier la facture CRF1500190 au montant de 1 417,33 \$ transmise aux promoteurs pour les frais d'arpenteurs-géomètres;
- de prendre en charge le déneigement et l'éclairage de la rue des Frênes à partir du 1^{er} février 2016;
- que les promoteurs s'engagent à effectuer les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la bonne compaction des matériaux sous le pavage et à faire les correctifs nécessaires, s'il y a lieu, ainsi qu'à fournir une garantie de deux ans sur le réseau de lumières de rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} février 2016**

17- Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville

2016-02-30

17.1 Dépôt du projet des nouveaux règlements généraux

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du projet des nouveaux règlements généraux du Comité des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant que les membres du Conseil municipal sont d'accord avec le contenu de ce document;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'approuver le projet des nouveaux règlements généraux du Comité des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc., tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-31

17.2 Inspection de la rivière du Sud-Ouest par l'inspecteur municipal

Considérant que les Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. demandent au Conseil municipal de mandater l'inspecteur municipal afin qu'il inspecte la rivière du Sud-Ouest dans le but de s'assurer qu'elle soit praticable pour la 2^e édition de la Classique régionale de canot et kayak de la rivière du Sud-Ouest qui se tiendra au printemps 2016;

Considérant que si des arbres ou des débris obstruent le passage dans la rivière, les Loisirs demandent que l'inspecteur municipal utilise le règlement municipal approprié pour obliger les propriétaires riverains à corriger la situation d'ici le 1^{er} avril 2016;

Considérant que les Loisirs demandent qu'un avis écrit soit transmis aux propriétaires riverains et qu'il leur soit accordé un délai de 14 jours pour corriger la situation, à défaut de quoi les travaux seront effectués par la Municipalité et facturés aux propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU de mandater l'inspecteur municipal pour inspecter la rivière du Sud-Ouest et pour transmettre les avis nécessaires aux propriétaires riverains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-32

17.3 Présence de la secrétaire-trésorière adjointe aux réunions

Considérant que les Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. demandent au Conseil municipal de prendre les mesures nécessaires afin que le Comité des Loisirs puisse compter sur la présence et l'expertise de sa secrétaire-trésorière adjointe lors de ses réunions mensuelles débutant à 19h00;

Considérant que lors de l'entrevue de Madame Lyne Jacques, secrétaire-réceptionniste de la Municipalité et secrétaire-trésorière adjointe des Loisirs,

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} février 2016**

les réunions du Comité des Loisirs débutaient à 17h30 et que c'est en tenant compte de cette information que Madame Jacques a accepté l'emploi;

Considérant que l'heure des réunions du Comité des Loisirs a été fixée à 19h00 à partir du mois de janvier 2016;

Considérant que Madame Jacques remplace Madame Valérie Pelletier qui est en congé de maternité et qu'il ne lui convient pas d'assister aux réunions du Comité des Loisirs si celles-ci débutent à 19h00;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU que Madame Lyne Jacques continue à rédiger les procès-verbaux et à assurer le suivi des décisions du Comité des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18- Émission « La petite séduction » : demande de cautionnement pour l'activité

2016-02-33

Considérant que le Conseil municipal a appuyé la présentation de la candidature de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville à l'émission « La petite séduction » de la Société Radio-Canada (réf. résolution No 2015-09-231);

Considérant que la Société Radio-Canada demande un cautionnement de 10 000 \$ relativement à cette activité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser un cautionnement de 10 000 \$ pour l'émission « La petite séduction ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19- École Notre-Dame-du-Sourire : activité de levée de fonds pour le voyage de fin d'année des élèves de 5^e et de 6^e année

2016-02-34

Considérant que l'école Notre-Dame-du-Sourire organise une activité de levée de fonds pour le voyage de fin d'année des élèves de 5^e et de 6^e année;

Considérant que l'école souhaite tenir cette activité, qui consiste en un souper de cochon braisé, au Centre municipal le vendredi 4 mars 2016;

Considérant que l'organisme Les Amis du folklore utilise le Centre municipal chaque vendredi soir pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'aviser l'organisme Les Amis du folklore que le Centre municipal ne sera pas disponible le vendredi 4 mars 2016 pour la tenue de son activité hebdomadaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} février 2016**

20- École secondaire Paul-Germain-Ostiguy : demande de subvention pour le programme Projets multimédia

2016-02-35

Considérant la lettre datée du 14 décembre 2015 de l'École secondaire Paul-Germain-Ostiguy concernant une demande de subvention pour le programme Projets multimédia;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- qu'une subvention maximale de 500 \$ par étudiant de 1^{re} secondaire inscrit au programme Projets multimédia et résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville soit octroyée par la Municipalité, et ce, jusqu'à un montant maximal de 3 000 \$ par année scolaire;
- que dans le cas où plus de six étudiants de 1^{re} secondaire de Sainte-Brigide-d'Iberville sont inscrits au programme Projets multimédia durant une même année scolaire, le montant de 3 000 \$ soit divisé également entre tous;
- que chaque étudiant recevant une telle subvention s'engage à effectuer un certain nombre d'heures de bénévolat pour la Municipalité au prorata de la subvention reçue, et ce, jusqu'à un maximum de 25 heures.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

21- Cercle de Fermières de Sainte-Brigide : demande de commandite et de prêt à titre gratuit du Centre municipal

2016-02-36

Considérant la lettre datée du 13 janvier 2016 du Cercle de Fermières de Sainte-Brigide demandant à la Municipalité une commandite ainsi que le prêt à titre gratuit du Centre municipal pour l'exposition annuelle qui aura lieu les 19 et 20 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 50 \$ au Cercle de Fermières de Sainte-Brigide, à titre de commandite pour l'exposition annuelle qui aura lieu les 19 et 20 mars 2016;
- d'autoriser le prêt à titre gratuit du Centre municipal pour la tenue de cette activité;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} février 2016**

- d'aviser les responsables de l'organisme Les Amis du folklore qu'ils ne pourront avoir accès au Centre municipal le vendredi 18 mars 2016, et ce, en raison de la préparation des salles pour l'exposition annuelle du Cercle de Fermières de Sainte-Brigide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

22- Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités

Le maire fait lecture du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de janvier 2016.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

23- Varia

23.1 Fête nationale 2016

Monsieur le conseiller André Côté désire savoir s'il y aura des activités organisées pour la Fête nationale 2016.

La Municipalité transmettra une demande au Comité de la Fête nationale de Sainte-Brigide-d'Iberville afin de connaître le contenu de la programmation préliminaire pour l'année 2016.

23.2 Enregistreuse et micros dans la salle du Conseil municipal

Madame la conseillère Carole Laroche demande que le courriel que Monsieur Claude Larose de la compagnie Larose & Larose Image & Son inc. lui a transmis en date du 8 décembre 2015 concernant la commande de l'enregistreuse et des micros pour la salle du Conseil municipal soit déposé et que lecture en soit faite.

Le maire fait lecture de ce courriel.

23.3 Plateforme élévatrice au Centre municipal

Considérant que le Conseil municipal désire poursuivre le projet d'installation d'une plateforme élévatrice au Centre municipal au cours de l'année 2016;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} février 2016**

Considérant que suite aux plans et devis préparés par la firme Caroline Denommée architecte inc. ainsi qu'à l'appel d'offres public, toutes les soumissions reçues pour l'installation d'une plateforme élévatrice au Centre municipal ont été rejetées puisqu'elles étaient nettement plus élevées que le budget prévu pour ce projet et le contrat n'a pas été octroyé (réf. résolution No 2015-07-186);

Considérant que la Municipalité avait reçu une offre de services professionnels en architecture datée du 9 janvier 2015 de Madame Sophie Tétreault, architecte, pour la préparation des plans et devis pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'embaucher Madame Sophie Tétreault, architecte, pour la préparation de nouveaux plans et devis pour le projet de plateforme élévatrice au Centre municipal, le tout pour un montant approximatif de 4 500 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24- Deuxième période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

25- Levée de la séance

2016-02-38

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire